



**CONSEIL DE QUARTIER DE VANIER
CONSEIL D'ADMINISTRATION
15 MARS 2022**

Procès-verbal de la 3e assemblée ordinaire du Conseil d'administration du Conseil de quartier de Vanier, tenue le mardi, 15 mars 2022 à 19 h 00 (rencontre en vidéoconférence).

PRÉSENCES :

Nicole Laveau	Présidente
Raynald Pelletier	Vice-président
André Garon	Administrateur
Jean-Noël Ouisse	Administrateur
Mathieu Legrand	Administrateur
Gemma Drouin	Secrétaire
Mahamadou Sissoko	Trésorier
Alexandra Mauger	Conseillère en consultation publique Service de l'interaction citoyenne – Ville de Québec

ABSENCE :

INVITÉS :

Aucun

ASSISTENT ÉGALEMENT À CETTE RENCONTRE :

- Renée Poulin Secrétaire de soutien
- Alicia Despins Conseillère municipale – District de Vanier-Dubergier

Deux (2) membres du public assistent également à la rencontre.

IL Y A QUORUM

ORDRE DU JOUR
DE LA 2^{ème} ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CONSEIL DE QUARTIER DE VANIER
15 mars 2022, 19 h 00

Participer à la réunion Zoom
<https://villequebec.us/j/89205672612>

1.	Ouverture de l'assemblée	19 h 00
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 01
3.	Adoption du procès-verbal de la rencontre du mardi, 15 février 2022 Et du jeudi, 24 février 2022	19 h 05
4.	Suivi au procès-verbal	19 h 10
5.	Plan d'action 2022 - Suivi	19 h 20
6.	Réseau cyclable sur Soumande (résolution)	19 h 30
7.	Analyse du sondage et des résolutions	19 h 35
8.	Désignation d'un représentant à un comité avec le CIUSSS-CN	19 h 45
9.	Retour sur la rencontre avec la conseillère municipale	19 h 50
10.	Période de la conseillère municipale	20 h 00
11.	Période de question des citoyens	20 h 10
12.	Correspondance et trésorerie	20 h 20
	a) Correspondance	
	b) Trésorerie	
	a) Bilan mensuel	
	b) Paiement des services de secrétariat	
	c) Assemblée générale annuelle	
	a) Adoption du rapport annuel et des états financiers 2021	
10.	Divers	20 h 40
11.	Levée de l'assemblée	20 h 50

Nicole Laveau, Présidente

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Nicole Laveau remercie les gens d'être présents en ligne.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Nicole Laveau effectue la lecture de l'ordre du jour et y ajoute les sujets suivants :

- Point no 8 b)** Désignation d'un représentant sur un comité pour la protection des arbres.
- Point no 11** Collecte des résidus alimentaires.
- Point no 12 c)** Présentation à l'Assemblée générale annuelle

SUR UNE PROPOSITION DE MME GEMMA DROUIN ET SECONDÉE PAR M. MATHIEU LEGRAND, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU MARDI 15 FÉVRIER 2022 ET DU JEUDI, 24 FÉVRIER 2022

22-CA-017

SUR UNE PROPOSITION DE M. JEAN-NOËL OUISSE ET SECONDÉE PAR M. ANDRÉ GARON, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 15 février 2022 tel que présenté.

ADOPTÉ

22-CA-018

SUR UNE PROPOSITION DE M. JEAN-NOËL OUISSE ET SECONDÉE PAR M. MATHIEU LEGRAND, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 24 février 2022 tel que présenté.

ADOPTÉ

4. SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX

1. Problèmes de circulation sur la rue Bourdages

Comme il avait été question d'adopter une résolution sur ce sujet, mais que celle-ci n'a pas été faite en février dernier. Mme Nicole Laveau demande s'il y a eu des améliorations ou une suite à ce sujet. Est-ce que la problématique est toujours présente?

Mme Gemma Drouin mentionne que le problème de circulation persiste encore.

Mme Laveau demande s'il y a eu des échos de la part de la Ville. Mme Alexandra Mauger précise qu'il n'y a pas eu de réponse de la Ville. La réponse donnée mentionnant que les automobilistes avaient le droit de circuler sur la rue ne nous satisfait pas.

M. André Garon mentionne que les véhicules ne circulent pas. On en compte 20 à 25 à la queue-leu-leu. Il y a une rangée de véhicules immobiles et il y a une autre rangée de 20 à 25 qui sont en file qui attendent pour entrer chez un commerçant. On ne peut pas parler ici de circulation. Il est certain qu'en dehors de la période de pointe en restauration, il peut

n'y avoir aucun véhicule, mais un dimanche, par exemple, il peut y avoir 20 automobiles en file.

Mme Alicia Despins mentionne qu'il y aura une présentation du service des transports vendredi, le 18 mars 2022 à ce sujet. Elle transmettra le courriel à Mme Laveau à ce sujet. Les solutions apportées par le service des transports seront à l'ordre du jour. Elle espère que les solutions soumises et les réponses apportées sauront résoudre le problème.

2. Brigadiers scolaires

Mme Laveau attend toujours une réponse à ce sujet.

3. Remise des épinglettes pour reconnaissance du bénévolat

Concernant les épinglettes, Mme Laveau demande si on peut tenir pour acquis qu'il n'y aura plus de remise d'épinglettes destinées aux bénévoles. Il s'agirait plutôt d'une participation à une soirée artistique.

Effectivement, Mme Alexandra Mauger mentionne que la réponse du Service des Loisirs préconise une nouvelle façon d'uniformiser les arrondissements qui ont différentes façons de fonctionner. Ce serait la Soirée Reconnaissance pour les bénévoles. Cependant, il y a des ajustements qui n'ont pas pu être amenés à cause de la Covid-19, notamment que les Conseils de quartier seront considérés comme organisme reconnu.

A ce sujet, Mme Laveau mentionne que le Conseil de quartier de Vanier est déjà considéré comme organisme reconnu, car elle a déjà reçu ses épinglettes.

Mme Alicia Despins mentionne que les conseillers municipaux jouissent de privilèges et le bénévolat très actif de M. Raynald Pelletier sera considéré, avec une mention de félicitations au Conseil d'arrondissement. Elle mentionne également que les Conseils de quartier doivent communiquer les noms des personnes qui seraient éligibles à une reconnaissance. La soirée se tiendra en présentiel.

M. Raynald Pelletier tient à remercier Mme Despins pour la remise de son épinglette.

4. Demande de participation au comité de logement de gentrification

Mme Laveau mentionne qu'il y aura une rencontre à ce sujet prévue dans deux à trois semaines, mais qu'elle n'a pas encore reçu d'invitation. Son admission éventuelle sera considérée via le CQ Lairet.

5. PLAN D'ACTION 2022 - SUIVI

Mme Laveau effectue la revue du plan d'action 2022 et retournera une version mise à jour aux administrateurs.

Deux points ont plus spécifiquement attiré l'attention :

Sécurité routière

Mme Laveau mentionne que l'école Sans-Frontière et le Conseil de quartier de Vanier ont obtenu leur approbation pour le plan soumis avec la somme de 3,000.00 \$ chacun pour réaliser leur projet. La reddition de compte est prévue pour la fin l'automne 2022.

Projet d'un parc sur le stationnement du CHSLD Christ-Roy :

Mme Jacynthe Fortin, initiatrice du projet, y assistera comme citoyenne. Une rencontre devrait avoir lieu très prochainement, à la demande du CIUSSS-CN.

Participation à la Table Vélo

Mme Nicole Laveau mentionne qu'une rencontre a été tenue le 14 mars et M. Jean-Noël Ouisse nous présente un projet à soumettre sur ce sujet.

M. Jean-Noël Ouisse mentionne que le mois du vélo est organisé par Accès transports viables. Il a été demandé si les Conseils de quartier voulaient créer des animations. Il est proposé de faire un parcours vélo dans le quartier avec des arrêts qui permettraient aux résidents de découvrir un volet d'histoire du quartier. Cela peut toucher un volet culturel, l'histoire et les jardins nourriciers. A la fin du parcours, il y aurait une animation au Centre d'Art La Chapelle.

M. Réjean Lemoyne pourrait être une personne-ressources compte tenu de son expérience dans l'organisation de ce type d'événement. Le projet se tiendra au cours du mois de mai.

Mme Laveau exprime une préoccupation au niveau des aspects sécuritaires du parcours avec les jeunes. Elle s'enquiert concernant la demande de permis ou autorisation quelconque. Pourrait-il y avoir un ou deux policiers communautaires qui pourraient s'y joindre?

Mme Mauger mentionne qu'il serait approprié d'en aviser la police. Mme Alicia Despins mentionne qu'il faut obtenir un permis d'occupation de la voie publique, avec un parcours, les dates et heures, ainsi que vos besoins auprès du Bureau de grands événements de la Ville de Québec. Mme Laveau précise qu'elle communiquera avec le Bureau au sujet des permis et/ou autorisations.

M. Jean-Noël Ouisse mentionne qu'il proposera un parcours afin de recueillir les avis et opinions. M. Mathieu Legrand mentionne qu'il serait intéressant de faire une activité à la Ruche Vanier, mais il ne sait pas encore. La Ruche pourrait aussi participer comme soutien, avec des activités comme des ateliers de réparation de vélo ou le don de casques pour les enfants. La manière reste à déterminer.

Mme Laveau demande quelle serait la date de notre activité? M. Jean-Noël Ouisse mentionne qu'il faudrait vérifier avec l'activité de sécurité routière pour les enfants avec Accès Transports Viables, mais aucune date n'a été déterminée encore.

Mme Alexandra Mauger désire obtenir de l'information sur l'activité qui serait envisagée. Une discussion s'en suit entre les administrateurs concernant l'activité proposée.

M. Mahamadou Sissoko suggère qu'il faudrait en faire une activité récurrente qui pourrait avoir lieu à chaque année pour le rayonnement du quartier et afin d'attirer des gens à Vanier.

Mme Laveau mentionne qu'il serait très important de fixer une date, avec possibilité de changement en cas de pluie. Les administrateurs sont d'accord pour explorer davantage ce sujet.

22-CA-019

SUR UNE PROPOSITION DE M. ANDRÉ GARON ET SECONDÉE PAR M. JEAN-NOËL OUISSE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'explorer la faisabilité d'un projet dans le cadre du mois du vélo.

ADOPTÉ

6. RÉSEAU CYCLABLE SUR SOUMANDE (RÉSOLUTION)

M. Jean-Noël Ouisse présente la résolution que le Conseil de quartier de Lairet a adoptée. Le corps du texte n'a pas changé. L'emphase est apportée pour que la piste cyclable soit située au sud de la voie ferrée. Cette résolution appuiera la Ville dans une éventuelle réflexion sur la vision de la mobilité.

Une discussion s'en suit entre les administrateurs concernant la formulation de la résolution du Conseil de quartier de Lairet.

22-CA-20 concernant le projet de piste cyclable entre les quartiers Lairet et Vanier

Dans la Vision d'aménagement de la Ville de Québec sur le pôle urbain Wilfrid-Hamel-Laurentienne (Vision d'aménagement), une piste cyclable est prévue pour connecter les quartiers Lairet et Vanier.

Cette piste est identifiée ci-dessous sur la figure #10, page 20 de la Vision d'Aménagement de la ville :



Figure 10 : Réseau cyclable actuel et projeté

Attendu que le besoin pour les résidents du quartier de Lairet est de pouvoir rejoindre les zones d'activités commerciales et professionnelles via la rue Soumande,

- Attendu que le besoin pour les résidents du quartier de Vanier habitant au nord de la voie ferrée est de pouvoir rejoindre les zones commerciales et professionnelles via la traverse de chemin de fer au niveau de la rue Plante,
- Attendu que le Conseil de quartier de Vanier a suggéré un Réseau cyclable dans le quartier de Vanier : Analyse et propositions de bonification ¹ et que la section autour de l'axe est-ouest de la rue Soumande a été réfléchi avec l'aide du Conseil de quartier de Lairet (voir page 16),

- Attendu que le secteur a besoin d'un réseau cyclable structurant dans le sens est-ouest et que le sud de la voie ferrée constitue un axe naturel allant au-delà des quartiers de Vanier et de Lairet,
- Attendu qu'une piste située au sud de la voie ferrée permettrait de créer une connexion avec une piste située sur l'axe nord-sud de la rue Soumande (voir page 40 de la Vision d'Aménagement),
- Attendu que la piste projetée de la page 20 de la Vision d'aménagement nécessite l'ajout d'une traverse cyclo-piétonne de la voie ferrée à l'ouest de l'autoroute Laurentienne, alors qu'il en existe déjà une à l'est de cette même autoroute, ce qui augmenterait le risque d'accident potentiel,
- Attendu que le droit d'accès sur le terrain d'Hydro-Québec passe par un chemin non entretenu et non éclairé,
- Attendu que le terrain d'Hydro-Québec est une zone peu, voir mal fréquentée jusqu'à présent, et que cela constitue donc un problème de sécurité pour les éventuels usagers; il existe un réel sentiment de crainte et d'insécurité quant à la fréquentation de ce boisé,

Il est proposé par Jean-Noël Ouisse dûment appuyé par Mathieu Legrand, Le Conseil de quartier de Vanier, associé au Conseil de quartier de Lairet, recommande à la Ville de Québec de reconsidérer le tracé afin de répondre aux besoins des usagers et de favoriser un réseau structurant sur l'axe est-ouest tel que suggéré dans la proposition de réseau.

- 1 Réseau cyclable dans le quartier de Vanier : Analyse et propositions de bonification (page 16) : https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/conseils_quartier/vanier/Visualiser.ashx?id=5343

7. ANALYSE DU SONDAGE ET DES RÉOLUTIONS

Le Conseil de quartier de Vanier dépose une série de résolutions, suite à l'analyse et à la réflexion qui s'en est suivies.

22-CA-021

SUR UNE PROPOSITION DE M. ANDRÉ GARON ET SECONDÉE PAR MME GEMMA DROUIN, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT que le Conseil de quartier de Vanier recommande à la Ville de Québec de prendre les moyens nécessaires afin de faire connaître aux résidents concernés du quartier de Vanier l'existence de ces programmes et de porter assistance aux citoyens désireux de s'en prévaloir.

ADOPTÉ

22-CA-022

SUR UNE PROPOSITION DE M. ANDRÉ GARON ET SECONDÉE PAR M. JEAN-NOËL OUISSE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT que le Conseil de quartier de Vanier recommande à la Ville de Québec ce qui suit :

- Que la réglementation actuelle d'urbanisme et de zonage du quartier Vanier soit respectée, particulièrement quant à la hauteur des bâtiments pour le secteur compris de la rue du Pont Scott jusqu'au boulevard Laurentien, là où le résidentiel est déjà présent,
- Que les dérogations mineures soient accordées en tenant compte de leurs effets sur le voisinage immédiat et l'environnement résidentiel existant, et ce, après consultation du voisinage,
- Que les dérogations mineures ne modifient pas d'une façon majeure la réalisation d'un projet, tel que Le Pivot ou le Groupe O'Drey
- Que tous les nouveaux projets immobiliers comportent au moins 10% de logement sociaux et abordables,
- Que tous les nouveaux projets respectent l'environnement résidentiel existant.

ADOPTÉ

22-CA-023

SUR UNE PROPOSITION DE M. JEAN-NOËL OUISSE ET SECONDÉE PAR M. MATHIEU LEGRAND, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT QUE:

- Le Conseil de quartier de Vanier recommande à la Ville de Québec de tout mettre en œuvre afin d'atteindre les cibles qu'elle s'est fixée dans sa Vision de l'arbre 2015-2025, et
- Que le Conseil de quartier de Vanier recommande à la Ville de Québec et à l'Arrondissement Des Rivières de rehausser fortement le budget prévu pour la plantation des arbres, tant sur les terrains municipaux que sur les terrains privés dans le quartier de Vanier, afin d'atteindre l'objectif sur un horizon acceptable.

ADOPTÉ.

22-CA-024

SUR UNE PROPOSITION DE JEAN-NOËL OUISSE ET SECONDÉE PAR M. MAHAMADOU SISSOKO, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT QUE :

- Le Conseil de quartier de Vanier recommande la déminéralisation et le réaménagement de la section de la rue Soumande, entre le Boul. Wilfrid-Hamel et la voie ferrée.

ADOPTÉ.

22-CA-025

SUR UNE PROPOSITION DE M. JEAN-NOËL OUISSE ET SECONDÉE PAR M. MAHAMADOU SISSOKO, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le Conseil de quartier de Vanier recommande à la Ville de Québec la déminéralisation et le réaménagement de l'avenue Bélanger.

ADOPTÉ.

22-CA-026

SUR UNE PROPOSITION DE M. JEAN-NOËL OUISSE ET SECONDÉE PAR M. MAHAMADOU SISSOKO, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT QUE :

- Le Conseil de quartier de Vanier recommande la déminéralisation et le réaménagement de cette section de la rue Chabot, entre le Boul. Pierre-Bertrand et le Boul. Père-Lelièvre.

ADOPTÉ.

22-CA-27

SUR UNE PROPOSITION DE M. JEAN-NOËL OUISSE ET SECONDÉE PAR MATHIEU LEGRAND, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT QUE :

- Le Conseil de quartier de Vanier recommande une entente d'exploitation des lots avec la société d'état Hydro-Québec afin que ces espaces vert vacants puissent être utilisés par la Ville de Québec pour favoriser l'agriculture urbaine et un usage écoresponsable en partenariat avec les organismes communautaires et la population locale.

ADOPTÉ

22-CA-028

SUR UNE PROPOSITION DE M. JEAN-NOËL OUISSE ET SECONDÉE PAR M. ANDRÉ GARON, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT que :

- Le Conseil de quartier de Vanier recommande à la Ville de Québec la subdivision du lot, afin que la société d'état Hydro-Québec puisse continuer ses activités commerciales dans l'espace clôturé,
- Qu'une entente d'exploitation de l'espace vert situé entre l'espace clôturé et la voie ferrée puisse être créée avec la Ville de Québec pour une utilisation en accord avec ses objectifs de bien-être de ses résidents.

ADOPTÉ.

22-CA-029

SUR PROPOSITION DE MATHIEU LEGRAND ET DÛMENT APPUYÉ PAR RAYNALD PELLETIER, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le Conseil de quartier de Vanier recommande à la Ville de Québec de :

- d'accélérer le projet de transformation en boulevard urbain prévu pour le boulevard Wilfrid-Hamel afin de rendre cette intersection plus sécuritaire pour les personnes vulnérables, et
- d'organiser un atelier de participation citoyenne pour résoudre le problème de dangerosité pour les piétons, cyclistes et personnes à mobilité réduite de l'intersection Marie-de-L'Incarnation/Wilfrid-Hamel ;

ADOPTÉ

22-CA-030

SUR PROPOSITION DE M. MATHIEU LEGRAND ET SECONDÉE PAR M. MAHAMADOU SISSOKO, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de quartier de Vanier recommande à la Ville de Québec de :

- d'améliorer le réseau cyclable dans le quartier Vanier dans un délai raisonnable et d'en rendre compte régulièrement auprès du Conseil de Quartier de Vanier,
- de prendre toutes les mesures pour améliorer la sécurité des déplacements piétons et des personnes à mobilité réduite conformément à sa Stratégie de sécurité routière 2020-2024.

ADOPTÉ

8. DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT(E)

a) Création d'un nouveau parc ou lieu de relaxation.

Mme Laveau mentionne qu'elle souhaite se proposer pour siéger sur ce comité parce qu'elle a un intérêt marqué pour ce projet.

22-CA-031

SUR UNE PROPOSITION DE M. ANDRÉ GARON ET SECONDÉE PAR MME GEMMA DROUIN, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT que Mme Nicole Laveau soit déléguée pour assister au comité portant sur la création d'un nouveau parc sur le stationnement du CHSLD Christ-Roy.

ADOPTÉ

b) Désignation d'un représentant sur le comité pour la protection des arbres.

Mme Laveau mentionne qu'elle a reçu des courriels provenant de d'autres Conseils de quartier concernant la protection des arbres et la couverture de la canopée. Une réunion sera prévue d'ici la fin du mois de mars.

22-CA-032

SUR UNE PROPOSITION DE MME NICOLE LAVEAU ET SECONDÉE PAR M. RAYNALD PELLETIER, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de désigner M. Mathieu Legrand sur le futur comité qui sera formé sur la protection des arbres, en tant que représentant du Conseil de quartier de Vanier.

ADOPTÉ

M. Mathieu Legrand pourra faire rapport au Conseil de quartier à la suite de la réunion qui aura lieu à la fin mars ou début avril.

9. RETOUR SUR LA RENCONTRE AVEC LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Mme Laveau mentionne que le Conseil de quartier a eu de bons échanges avec Mme Alicia Despins. Une telle rencontre devrait se tenir au moins deux fois par année. La préoccupation commune est de voir au bien-être de nos citoyens, nos résidents et leur qualité de vie.

Mme Despins est d'accord que ce fut une très bonne rencontre et beaucoup d'éléments ont été abordés. Les administrateurs du Conseil de quartier de Vanier sont bénévoles pour le bien-être des résidents. Le Conseil aide la réflexion et les décisions qui sont prises par la suite.

10. PÉRIODE DE LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Dans le cadre de la sécurité routière, le Conseil de quartier de Vanier a reçu l'approbation ainsi que le budget de 3,000.00 \$ pour le projet soumis. Le délai pour le retour des rapports sera connu ultérieurement.

Pour le PDAD, il y aura un délai supplémentaire de 12 mois, soit entre février 2022 et février 2023, qui a été fixé comme date limite.

Pour le Comité plénier sur le tramway, ils veulent consulter tous les conseils de quartier, et pas seulement ceux sur lesquels le tracé du tramway se retrouve. A l'automne, le Conseil de quartier de Vanier devrait recevoir une demande avec une présentation d'une séance spéciale à ce sujet.

Mme Alicia Despins mentionne que la demande afin de nommer la piscine au nom de Yvette Cloutier a été acceptée.

11. PÉRIODE DE QUESTION DES CITOYENS

Aucune question n'a été soulevée. Mme Alicia Despins mentionne qu'elle est toujours disponible pour répondre aux courriels.

12. CORRESPONDANCE ET TRÉSORERIE

a) Correspondance

Mme Laveau mentionne qu'elle a lu l'acceptation de notre projet de sécurité routière par le comité exécutif de la Ville de Québec, ainsi que celui de l'école primaire Sans-Frontière. Le projet est accompagné d'un financement de 3,000.00 \$. Nous attendons toujours la confirmation écrite et d'autres conditions sous-jacentes avant de le débiter.

b) Trésorerie

1. Bilan mensuel

M. Mahamadou Sissoko mentionne que le bilan mensuel est de 1,479.00 \$ au 15 mars 2022.

2. Paiement des services de secrétariat

22-CA-033

SUR UNE PROPOSITION DE MME GEMMA DROUIN ET SECONDÉE PAR M. RAYNALD PELLETIER, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de défrayer un montant de 95.00 \$ pour les services de secrétariat pour l'assemblée du 15 mars 2022.

ADOPTÉ

c) Assemblée générale annuelle (AGA)

Mme Alexandra Mauger soulève qu'il y a un enjeu concernant les élections avec la pandémie. Peut-on accueillir dans la salle 50 personnes et plus dans la salle du Conseil d'arrondissement des Rivières ? Il faut aussi prendre en considérations que si des administrateurs ont des symptômes de la Covid-19, ils ne pourront pas se présenter à l'AGA.

Mme Alexandra Mauger mentionne qu'il ne sera pas possible d'offrir le mode hybride en avril. Les administrateurs sont d'accord pour tenir l'AGA en mode virtuel.

a) Adoption du rapport annuel et des états financiers

Mme Laveau mentionne que l'adoption du rapport annuel et des états financiers sera effectuée 15 minutes avant l'AGA, soit de 19 h 00 à 19 h 15.

b) Rapport pour la mise en candidature

Mme Alexandra Mauger précise que le mandat de M. Mahamadou Sissoko se termine en 2022. M. Jean-Noël Ouisse et M. Mathieu Legrand renouvelleront leur candidature. Il y a un poste vacant au sein des administrateurs réguliers. Mme Laveau recommande de compléter le formulaire en version papier parce qu'il n'est pas possible de savoir les gens qui appuient la candidature sur la version électronique.

c) Présentation à l'AGA

Mme Laveau se questionne s'il y aura une présentation à la fin de l'AGA. Elle propose de lancer un échange, un forum de discussion sur le thème de Vanier 2040 et ainsi obtenir l'appui des citoyens présents.

Mme Laveau précise qu'il ne serait pas approprié de traiter ce sujet le soir même de l'AGA, car ce serait beaucoup demander. Mais, il serait pertinent de le faire dans une rencontre spécifique en dehors des réunions officielles. Il reste à déterminer la date.

Mme Laveau mentionne que mardi, le 3 mai, les résolutions habituelles pourraient être adoptées, le calendrier de 2022, les postes au sein du Conseil d'administration et les demandes d'opinion. Cet échéancier pourrait être confirmé au mois d'avril ou dès que possible.

12. DIVERS

a) Préservation et aménagement des espaces verts.

M. Mathieu Legrand mentionne que la Ruche Vanier a reçu une lettre d'appui sur la préservation et l'aménagement des espaces verts dans le quartier. Les citoyens veulent que les terrains et les espaces verts dans le quartier soient préservés.

M. Jean-Noël Ouisse mentionne qu'il est pertinent que le Conseil de quartier de Vanier appuie cette lettre. Au mois de mai, il serait bien d'adopter une résolution d'appui et que celle-ci soit envoyée à la Ville de Québec.

b) Formation pour les conseils de quartier sur la collecte des résidus alimentaires.

Mme Laveau demande s'il y a des administrateurs qui se sont inscrits à cette formation, à la suite du courriel reçu.

c) Frais de garderie

Mme Laveau rappelle que les administrateurs des conseils de quartier ont la possibilité de se faire rembourser les frais de garde sur présentation d'un avis par courriel de la personne directement à l'agent de communication de la Ville. Est-ce que cette politique est toujours valide?

Mme Mauger prend la question en note et transmettra la réponse.

Mme Laveau mentionne que le montant doit être révisé régulièrement.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est levée à 21 h 11

Mme Nicole Laveau
Présidente

Mme Gemma Drouin
Secrétaire